

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 66 (1925), p. 1-7

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1925__66__1_0

© Société de statistique de Paris, 1925, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 1. — JANVIER 1925

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1924

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. GASTON ROULLEAU, PRÉSIDENT.
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 1924.
NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES ET HONORAIRE ASSOCIÉ.
ÉLECTIONS.
NÉCROLOGIE.
COMMUNICATIONS DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.
COMMUNICATION DE M. VARAGNAC : « LES TRAITEMENTS AU CONSEIL D'ÉTAT DEPUIS L'AN VIII. »
DISCUSSION RELATIVE A LA COMMUNICATION DE M. EDMOND MICHEL : « LA RESTAURATION DES RÉGIONS DÉVASTÉES ET LA QUESTION DES RÉPARATIONS. »
RÉSULTAT DES ÉLECTIONS.

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. GASTON ROULLEAU, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 21 heures, sous la présidence de M. Gaston ROULLEAU, président.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 1924.

M. le Président met aux voix le procès-verbal de la séance du 19 novembre 1924, inséré dans le journal de décembre. Ce procès-verbal est adopté sans observations.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES ET HONORAIRE ASSOCIÉ.

M. le Président annonce que les candidatures présentées dans la dernière séance n'ont soulevé aucune observation. En conséquence, MM. TATIGNY, CHASSERIAUX, Maurice TREMBLEY et René MASSE sont nommés membres titulaires et M. Bogolube MILOCHÉVITCH est nommé membre honoraire associé.

D'autre part, M. le Président fait savoir qu'il a reçu les demandes d'admission suivantes au titre de membres titulaires :

M. Joseph NAUDY, chef de la Comptabilité générale de la Compagnie des Chemins de fer du Midi, 22, rue La Condamine (XVII^e), présenté par MM. Barriol et Brochu.

M. Jean DUPIN, ingénieur des Ponts et Chaussées, 97 bis, rue Notre-Dame-des-Champs (VI^e), présenté par MM. Rueff et Barriol.

Conformément à l'usage, il sera statué sur ces candidatures à la prochaine séance.

ÉLECTIONS.

M. le Président déclare clos le scrutin pour le renouvellement partiel du Conseil pour 1925 et prie MM. KAKOSKY et CAPITANT de procéder aux opérations de dépouillement.

NÉCROLOGIE.

M. le Président fait part à la Société du décès de M. Jacques CHEVALIER, licencié en droit, expert-comptable S. C. F., membre de la Compagnie des Experts-Comptables de Paris, expert près les tribunaux.

COMMUNICATION DE M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

M. le Secrétaire général fait connaître que le Conseil a décidé de suspendre le service du Journal à ceux des membres de la Société, au nombre de trois, qui n'ont pas payé leurs cotisations depuis quatre ans. Il prie les membres présents d'insister auprès de ceux de leurs collègues qui sont en retard pour le paiement de leurs cotisations, car, dans la situation actuelle, la Société a plus que jamais besoin de toutes ses ressources statutaires.

COMMUNICATION DE M. VARAGNAC : « LES TRAITEMENTS AU CONSEIL D'ÉTAT DEPUIS L'AN VIII. »

M. le Président donne la parole à M. VARAGNAC pour le développement de sa communication qui sera insérée dans un prochain Journal.

M. le Président remercie M. VARAGNAC de son intéressante communication et fait connaître que la discussion sur cette question sera ouverte lors de la prochaine séance.

DISCUSSION RELATIVE A LA COMMUNICATION DE M. EDMOND MICHEL SUR « LA RESTAURATION DES RÉGIONS DÉVASTÉES ET LA QUESTION DES RÉPARATIONS ».

L'ordre du jour appelle la discussion de la communication de M. Edmond MICHEL sur la reconstitution des régions dévastées. M. Louis MARTIN, directeur général du Crédit National, demande à fournir à l'appui quelques renseignements complémentaires.

Il communique un tableau présentant par département le nombre des comptes ouverts aux sinistrés et leur répartition en trois catégories par ordre d'importance :

Dossiers de moins de 100.000 francs en valeur de emploi;

Dossiers allant de 100.000 francs à 4 millions;

Dossiers supérieurs.

Pour l'ensemble des départements, les totaux sont respectivement de 1.371.068, 90.863 et 343; le même document montre le nombre des comptes entièrement soldés dans chaque catégorie : 550.942, 4.828, 30, celui des comptes ne comportant plus que des dommages mobiliers : 348.426, 4.073 et 18; enfin celui des comptes comportant, avec ou sans dommages mobiliers, des dommages immobiliers : 471.700, 81.962 et 295.

Ce tableau n'est pas définitif puisque de nombreux comptes sont encore soumis aux juridictions destinées à en dresser le montant, mais son aspect général ne sera pas modifié.

M. Louis MARTIN communique, en outre, le nombre des cessions de dommages consenties depuis la loi de 1919, à savoir 103.773. Ces opérations étant

très généralement l'accessoire de mutations immobilières, il montre que le nombre n'en est pas anormal, en le comparant avec celui des ventes d'immeubles constatées par les statistiques de l'Enregistrement pour la France entière.

M. le Président remercie M. Louis MARTIN d'avoir bien voulu participer à cette discussion et apporter de nouvelles précisions aux travaux déjà si complets de M. MICHEL.

M. RISSER s'excuse de prendre la parole après les fort intéressantes observations de M. MARTIN, mais il croit utile toutefois d'appeler l'attention de M. MICHEL sur certains chiffres de son étude aussi documentée que pleine d'enseignements.

Après avoir fixé d'une manière approximative la valeur actuelle de l'actif du portefeuille français, notre excellent collègue a, comme il le dit lui-même, essayé d'exposer l'état approximatif de notre passif; il aboutit, en tenant compte tant de la dette intérieure que de la dette extérieure, au chiffre de 419 milliards, et il a fixé la valeur de notre portefeuille en faisant intervenir l'actif et le passif : 1^o dans le cas où l'on suppose les dettes interalliées compensées; 2^o dans le cas où cette circonstance n'intervient pas.

Puisque M. MICHEL n'a pas hésité à donner de multiples statistiques, il pourrait, pour rendre son étude plus attrayante encore, expliquer certains de ses chiffres, et tout spécialement ceux présentés au cours des pages 318, 319, 320 et 321 du Journal.

En ce qui concerne la créance allemande, peut-être y aurait-il lieu de synthétiser sa valeur à travers le temps de manière à conduire le lecteur jusqu'au 1^{er} septembre 1924, époque à laquelle le plan DAWES a dû entrer en application, puis au 1^{er} septembre 1926, époque à laquelle la priorité belge cessera de jouer.

Aux termes du plan DAWES, l'Allemagne doit verser à l'ensemble des Alliés une annuité qui, s'élevant à 1 milliard de marks or la première année, ira en croissant jusqu'à 2 milliards 500 millions la cinquième année. Les annuités à partir de la sixième sont différentes suivant que l'on envisage la première ou la deuxième modalité du plan DAWES; avec la première, les annuités seraient maintenues au chiffre de 2 milliards 500 millions de marks or jusqu'à la quarantième année incluse, et avec la seconde, les annuités s'augmentant d'un pourcentage basé sur l'accroissement de la prospérité allemande, passeraient de 2 milliards 500 millions à 3 milliards la onzième année, et croitraient ensuite de 75 millions chaque année.

Les financiers envisagent également ce plan en supposant le régime des annuités étendu sur une période de soixante années, alors que précédemment l'on n'avait fait intervenir qu'une période de quarante années.

En ne considérant que la première hypothèse (ou modalité) et en calculant à la date du 1^{er} septembre 1926, avec un taux de capitalisation de 5 %, la valeur actuelle des sommes versées par l'Allemagne à partir du 1^{er} septembre 1926, en exécution du plan DAWES, on trouve un total un peu supérieur à 41 milliards.

En définitive, il faudrait donc, pour établir le bilan à la date du 1^{er} septembre 1924, évaluer le montant probable des sommes à recevoir par la France du 1^{er} septembre 1924 au 1^{er} septembre 1926, puis escompter le montant total de notre créance afférente aux sommes à recevoir pour les exercices 1926 et suivants.

M. RISSER croit que M. MICHEL pourrait, grâce aux renseignements qui lui seront très vraisemblablement communiqués par la Commission des Réparations, ajouter à son travail un nouveau devis estimatif qui ne manquerait pas d'intérêt, tant au point de vue financier, qu'au point de vue historique de la situation de la France dans le grave problème des Réparations et de l'état économique du pays.

Il ajoute que dans de semblables évaluations, il faut toujours, si possible, chercher à déterminer pour les résultats définitifs une limite supérieure et une limite inférieure, sans attacher toutefois une valeur trop absolue aux chiffres trouvés; c'est ce que M. MICHEL s'est efforcé de faire toutes les fois que la documentation lui en a fourni les moyens.

Après cet aperçu d'ensemble, M. RISSER signale le point de détail suivant :

M. MICHEL, en étudiant le vaste problème de la restauration des régions dévastées, s'est étendu à juste titre sur la reconstitution des houillères du Nord et du Pas-de-Calais, et a donné des chiffres fort suggestifs sur la situation de leur production, en insistant sur les modifications apportées à l'outillage, au régime du travail... Peut-être y aurait-il intérêt à ce que des indications correspondantes fussent données par notre collègue en ce qui concerne la filature et le tissage de la laine, sans craindre d'entrer dans des détails au point de vue de l'outillage nouvellement adopté, de la capacité de production, tant dans la filature que dans le tissage, rapportée à 1913, et celle qu'il y a lieu d'escompter à partir de 1926, époque à laquelle la reconstitution sera à peu près définitive dans l'ensemble des régions dévastées.

M. MICHEL répond qu'il n'a pu faire dans sa communication qu'une étude tout à fait rapide du plan DAWES, mais qu'il compte bien reprendre la question devant la Société dans un délai prochain. Quant aux précisions relatives à la reconstitution industrielle, il montre l'impossibilité de se documenter aux sources officielles, étant donné le retard dans la publication des renseignements; il s'est donc adressé aux groupements patronaux, mais là, il faut être très circonspect, étant donné que les étrangers ont les yeux sur nos travaux de reconstitution.

M. LESCURE indique le danger qu'il y a à évaluer le rendement du plan DAWES, qui peut donner en fait des chiffres très différents de ceux qu'on a avancés.

Le plan ne fixe pas le nombre des annuités, au moins des annuités prélevées sur le budget (1 milliard 250 millions de marks).

La valeur du taux d'intérêt, qu'on a pris en général égal à 5 %, est susceptible de varier entre des limites considérables. Si, comme il faut l'espérer, cette valeur baisse assez rapidement dans les prochaines années, le plan DAWES est susceptible de couvrir les demandes minima des différents alliés et de résoudre ainsi d'une façon satisfaisante le problème des réparations, car l'annulation de la Dette française envers la Grande-Bretagne est certaine, si la Grande-Bretagne obtient 14 milliards 500 millions de marks or (montant de sa dette envers les États-Unis [note Balfour]). Si les annuités du plan représentent 50 milliards de marks or, la France reçoit 26 milliards, l'Angleterre 14, l'Italie 5, la Belgique 5. Il reste à la France à obtenir un long moratoire des États-Unis (1).

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS.

M. le Président remercie les scrutateurs et fait connaître que le dépouillement a donné les résultats suivants :

Votants : 190; majorité absolue : 96.

Ont obtenu :

MM. :

Le Dr Charles RICHET, comme président pour 1925	185	voix
Clément COLSON, comme vice-président pour 1925-1926-1927 . . .	189	—
Georges PAULET, comme membre du Conseil pour 1925-1926-1927.	184	—
Jean CAPITANT, comme membre du Conseil pour 1925-1926-1927.	187	—

(1) Cf. LESCURE : Le Problème des réparations. La Conférence. *Revue Économique Internationale*, octobre 1924 (tirage à part chez Tenin, 22, rue Soufflot).

En conséquence, le Conseil de la Société de Statistique de Paris est ainsi composé pour 1925 :

Président : M. le D^r Charles RICHET.

Vice-Présidents : MM. John-Henri DAL PIAZ, Joseph GIRARD, Clément COLSON.

Secrétaire général : M. Alfred BARRIOL.

Trésorier-archiviste : M. Lucien PERQUEL.

Membres du Conseil : MM. les anciens présidents de la Société, membres de droit; MM. TRUCHY, Marcel de VILLE-CHABROLLE, Louis MARIN, André BERNARD, Georges PAULET et Jean CAPITANT, membres élus.

La séance est levée à 23 heures.

Le Secrétaire général,
A. BARRIOL.

Le Président,
G. ROULLEAU.

ANNEXE

AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1924

(*Note de M. Louis Martin, directeur général du Crédit National.*)

La documentation rassemblée par M. MICHEL sur la reconstitution des régions dévastées est à la fois trop précise et trop étendue pour qu'il y ait lieu de rien rectifier dans le détail, ni de rien contester dans les vues d'ensemble.

Il peut toutefois être utile sur certains points qui sont particulièrement à l'ordre du jour des discussions publiques, de produire quelques chiffres nouveaux.

Tel est le but de la présente note.

Le tableau ci-joint indique par département le nombre total des comptes ouverts aux sinistrés, leur répartition en trois catégories (comptes de 100.000 francs au plus, supérieurs à 100.000 francs et inférieurs à 4 millions, supérieurs à 4 millions), enfin le nombre des comptes soldés, de ceux qui ne comprennent plus que des dommages mobiliers, de ceux qui avec ou sans dommages mobiliers comprennent des dommages immobiliers. Les chiffres ci-dessus s'entendent de la masse totale des indemnités dues à chaque sinistré et non pas des soldes créditeurs actuels. Ce sont les valeurs de remploi correspondant à trois ou quatre fois la perte subie.

Ce tableau n'est pas définitif, car les juridictions compétentes ont encore à statuer sur un certain nombre de demandes, mais son aspect général ne sera pas modifié; le nombre des dommages du premier groupe s'augmentera de plusieurs dizaines de mille, celui des dommages du second groupe de quelques milliers et celui des dommages du troisième de quelques centaines.

Tel qu'il se présente déjà aujourd'hui, le tableau montre la prédominance des comptes inférieurs à 100.000 francs, en nombre ceux-ci représentent tout près de 94 % du total; ainsi toutes mesures qui seraient prises en leur faveur, tous paiements qui leur seraient faits par préférence engageraient des sommes considérables.

Une seconde constatation est celle de la proportion élevée des petits comptes soldés, qui est de 40 % en moyenne, en allant de 25 % dans l'Aisne à 50 % dans la Marne. Pour les dommages plus importants, la proportion des comptes soldés n'est que de 5 et de 9 %. Si 551.000 petits sinistrés ont reçu la totalité de leurs indemnités et si les 819.000 autres en ont pour la plupart touché une partie, on peut être sûr que, contrairement à ce qui a été dit dans des buts électoraux, les petits sinistrés n'ont pas été sacrifiés systématiquement. En réalité, tant que l'argent fut abondant, les paiements furent faits indis-

tinctement aux gros et petits au fur et à mesure des emplois et sous réserve des délais nécessaires à la constatation de ceux-ci; telles étaient du reste les prescriptions impératives de la loi de 1919. Puis, en 1923, quand la multitude des emplois fut hors de proportion avec les disponibilités de l'État, la loi intervint encore pour créer des ordres de priorité en faveur des petits et rien ne permet de penser qu'ils ne furent pas respectés par les préfetures.

Dans les premières années, en 1919 et 1920, les fonds ont été surtout destinés à faire revivre l'agriculture, l'industrie et les mines et, en second lieu, à payer de minimes avances personnelles à tous ceux qui voulaient se rétablir dans les régions dévastées.

Les faits mêmes imposaient cette ligne de conduite : pour que les ouvriers pussent revenir il fallait évidemment leur fournir du travail. La remise en marche de l'industrie a permis à celle-ci de payer des milliards de salaires.

En 1921 et 1922, les plus gros dommages n'ont plus été payés que par annuités trentenaires. La réparation des dommages mobiliers et la reconstruction des immeubles d'habitation en ont bénéficié. Enfin, en 1923 et 1924, c'est la reconstruction des propriétés bâties qui a prédominé et les dommages mobiliers ont été négligés à leur tour.

Au cours des quatre années 1920 à 1923, le Crédit National a fait 4.280.000 paiements en capital pour 18 milliards; c'est une moyenne d'environ 4.500 francs par opération. Encore faut-il tenir compte de ce que beaucoup de paiements très élevés ont été faits globalement à des Sociétés coopératives de reconstruction et ont profité, en fait, à quantité de petits coopérateurs. La faible moyenne du chiffre des paiements vient corroborer les conclusions résultant du dépouillement des comptes.

Une autre question qui a donné lieu à discussion est celle des cessions de dommages. Le Crédit National est, conformément à la loi, saisi de toutes les cessions, il peut donc en donner le nombre : au 16 décembre 1924, 103.773 se répartissant à peu près également entre les cinq années à raison d'une moyenne de 20.000 par an. Ce chiffre ne peut paraître excessif : chaque fois qu'un immeuble a changé de mains, — il y avait à cette opération les mêmes raisons en pays sinistré que dans le reste de la France, — les dommages ont suivi l'immeuble. Même si l'on admet que les 20.000 cessions s'appliquent uniquement à des immeubles bâtis, cela fait pour 800.000 bâtiments endommagés une mutation sur 40; c'est très peu puisque en France, d'après les statistiques de l'Enregistrement, il y a 750.000 ventes immobilières pour un total de propriétés, tant bâties que non bâties, qui, d'après les Contributions directes, est d'environ 20 millions.

A la vérité, il y a des cessions de dommages sans vente immobilière, mais ce n'est qu'une exception en regard du nombre total des cessions.

On a beaucoup parlé d'abus qui se seraient produits à l'occasion des cessions et l'on a exagéré : quand, en effet, il y a cession ou emploi de dommages sur place, et ce fut le cas général, il n'y a rien à reprendre à l'opération : si un particulier vend un immeuble endommagé, avec les indemnités afférentes, pour le prix que vaudra l'immeuble réparé, rien n'est plus normal ni plus conforme à l'esprit de la loi de 1919; et si le cessionnaire emploie précisément les dommages à mettre l'immeuble en l'état où il était avant-guerre, il n'y a non plus aucun enrichissement pour lui du fait de la cession. C'est seulement quand les indemnités cédées ne sont pas remployées sur place, quand, par exemple, celles qui correspondent à une construction rurale servent à une construction urbaine, qu'un abus peut exister éventuellement, mais celui-ci ne vient pas du fait de la cession, il vient du mode de emploi des indemnités et il se produit aussi bien quand le transport est effectué par le propriétaire primitif de l'immeuble atteint. C'est alors la disposition permettant le emploi dans une zone de 50 kilomètres qui est mise en cause : il s'agit d'une tout autre question.

TABLEAU RÉCAPITULATIF PAR DÉPARTEMENTS

Dépouillement numérique des comptes ouverts en 1920, 1921, 1922, 1923 et 1924, suivant leur position par rapport au solde.

DÉPARTEMENTS	COMPTES INFÉRIEURS A 100.000				COMPTES DE 100.001 A 4 MILLIONS				COMPTES SUPPLÉMENTAIRES A 4 MILLIONS				TOTALS
	Comptes soldés ou ne comportant plus de titres de remploi		Comptes ne comportant plus que des dommages immobiliers		Comptes soldés ou ne comportant plus que des dommages mobiliers		Comptes ne comportant plus que des dommages immobiliers		Comptes soldés ou ne comportant plus que des dommages mobiliers		Comptes ne comportant plus que des dommages immobiliers		
				Total				Total				Total	
Aisne	42.606	49.632	77.310	169.548	425	308	17.626	18.359	1	"	47	48	187.955
Ardennes	39.840	20.973	40.354	101.167	424	294	7.529	8.247	8	3	41	52	109.466
Aube	945	533	774	2.252	"	"	"	"	"	"	"	"	2.252
Belfort	3.087	108	1.410	4.605	2	"	1	3	"	"	"	"	4.608
Marne	50.975	25.699	29.427	106.101	504	337	6.502	7.343	"	"	14	14	113.458
Meurthe-et-Moselle	35.349	23.790	26.805	85.944	268	1.080	3.268	4.616	"	"	2	2	90.562
Meuse	19.881	11.276	32.736	63.893	404	150	7.238	7.792	"	"	7	7	71.692
Nord	209.454	129.831	139.115	478.400	1.132	968	14.152	16.252	19	15	129	163	494.815
Oise	16.730	13.675	21.822	52.227	439	110	3.057	3.306	"	"	3	3	55.536
Pas-de-Calais	64.243	40.461	46.786	151.490	952	492	11.419	12.863	2	"	32	34	164.387
Seine-et-Marne	7.533	4.285	3.856	15.674	5	"	5	10	"	"	"	"	15.684
Somme	28.764	22.603	36.870	88.237	449	300	10.719	11.468	"	"	17	17	99.722
Vosges	17.669	2.642	8.329	28.640	87	25	409	521	"	"	2	2	29.163
Divers	13.866	2.918	6.106	22.890	37	9	37	83	"	"	1	1	22.974
	550.942	348.426	471.700	1.371.068	4.828	4.073	81.962	90.863	30	18	295	343	1.462.274